

Indicateurs de gains et de mobilité des compagnons nouvellement certifiés au Canada, 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 13 mars 2023

En 2020, le début de la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie et sur les compagnons nouvellement certifiés en particulier. Cet effet est observé dans les taux de recours à la Prestation canadienne d'urgence chez les personnes exerçant des métiers spécialisés (38,4 %) et dans la population active en général (35,2 %). Une des restrictions que les provinces et les territoires ont mises en place pour contenir la propagation de la COVID-19 a été la fermeture de nombreux lieux de travail. Incapables d'effectuer leur travail virtuellement, les compagnons nouvellement certifiés ont été plus touchés que les autres membres de la population active.

Les compagnons nouvellement certifiés en 2020 ont gagné un revenu d'emploi médian de 50 080 \$ au cours de la même année, ce qui représente une baisse de 5,2 % comparativement au revenu médian des compagnons qui ont obtenu leur certificat en 2019. Cela représente également l'un des plus faibles revenus d'emploi médians des compagnons nouvellement certifiés ayant été observés depuis le début de la série en 2008.

Le revenu d'emploi médian des compagnons nouvellement certifiés diminue partout au Canada

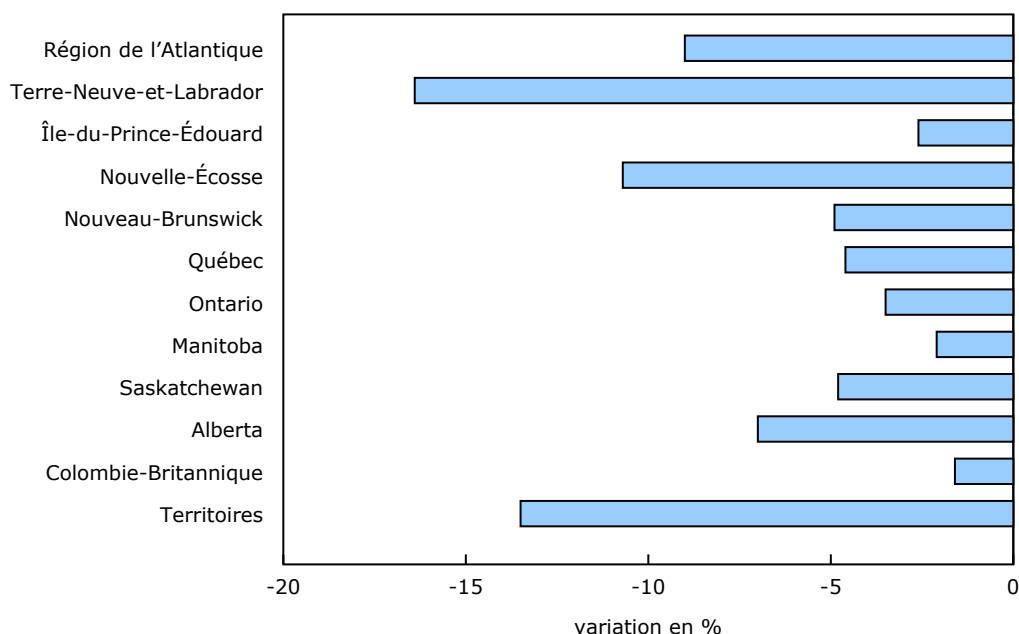
En 2020, en raison des défis sans précédent découlant de la pandémie, le revenu d'emploi médian des compagnons nouvellement certifiés a diminué dans l'ensemble du Canada, comparativement au revenu d'emploi médian des compagnons qui ont obtenu leur certificat au cours de l'année précédente. Le revenu d'emploi médian des compagnons dépend en grande partie de l'état du marché du travail local et de l'économie en général.

Le revenu d'emploi médian des compagnons nouvellement certifiés a continué d'être plus élevé dans les territoires (-13,5 % pour s'établir à 66 540 \$) et en Alberta (-7,0 % pour se chiffrer à 57 230 \$). Bien que les deux secteurs de compétence aient connu des baisses importantes, c'est Terre-Neuve-et-Labrador (-16,3 %) qui a enregistré la plus forte baisse par rapport à 2019.



Graphique 1

Variation en pourcentage du revenu d'emploi médian des compagnons nouvellement certifiés, 2019 par rapport à 2020, par secteur de compétence



Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154).

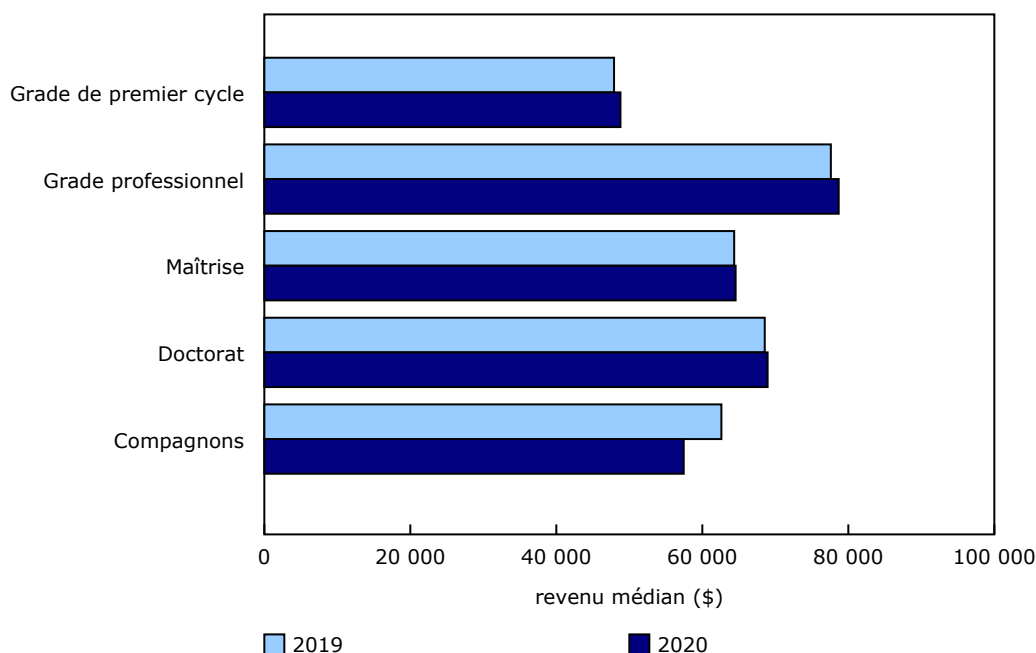
Le revenu d'emploi médian des compagnons nouvellement certifiés diminue de façon marquée dans la plupart des métiers

De 2019 à 2020, seulement 3 des 31 métiers ont connu une croissance du revenu d'emploi médian des compagnons nouvellement certifiés, à savoir les mécanicien/mécanicienne de machinerie agricole (+9,8 %), les techniciens/techniciennes en instrumentation et contrôle industriels (+4,4 %) et les monteuses/monteurs de lignes électriques (+1,1 %). Les autres métiers ont connu des baisses allant de 0,4 % à 31,2 %. Les métiers qui reposent beaucoup sur les interactions avec le public, comme les coiffeurs/coiffeuses (-31,2 %), les cuisiniers/cuisinières (-21,5 %) et les esthéticiens/esthéticiennes (-21,3 %), ont connu les plus fortes baisses. Compte tenu du fait que ces trois métiers sont parmi ceux ayant les plus fortes concentrations de compagnes, et qu'ils étaient les plus susceptibles de subir une interruption d'emploi en raison des restrictions liées à la COVID-19, ces diminutions ont contribué à la baisse la plus importante du revenu des compagnes (-3 780 \$; -13,1 %), par rapport à la diminution du revenu des compagnons (-3 190 \$; -5,7 %).

Dans de nombreux métiers, le revenu d'emploi médian des compagnons et des compagnes a diminué de montants semblables, à quelques exceptions près. Dans les métiers de mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles et de soudeur/soudeuse, comparativement à 2019, le revenu d'emploi médian des mécaniciennes de véhicules automobiles (-7 320 \$, -18,1 %) et des soudeuses (-11 330 \$, -19,8 %) nouvellement certifiées a diminué davantage que celui des mécaniciens de véhicules automobiles (-3 130 \$, -6,8 %) et des soudeurs (-6 840 \$, -11,9 %). En revanche, bien que le revenu médian des cuisiniers/cuisinières nouvellement certifiés (-21,5 %) ait affiché une forte diminution comparativement à la cohorte précédente, le revenu médian des cuisiniers (-8 910 \$; -24,4 %) a diminué davantage que celui des cuisinières (-5 190 \$; -16,8 %).

Graphique 2

Revenu médian d'emploi des compagnons et des autres diplômés postsecondaires, deux ans après l'achèvement du programme



Note(s) : Toutes les valeurs sont mesurées deux ans après l'achèvement du programme pour les personnes qui ont obtenu leur certificat ou leur diplôme en 2017 et en 2018. Elles sont ajustées aux valeurs en dollars constants de 2018.

Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154) et Système d'information sur les étudiants postsecondaires (5017).

Les taux de mobilité des compagnons diminuent pour une troisième année

Des recherches antérieures ont permis de souligner que la mobilité interprovinciale peut avoir une incidence sur le revenu d'un compagnon. Comme les gains économiques sont parmi les principales raisons pour lesquelles les personnes migrent, les personnes mobiles qui migrent vers d'autres provinces ont tendance à avoir des revenus plus élevés que celles qui ne le font pas.

En 2020, un an après la certification, 5,2 % des compagnons vivaient ou travaillaient dans une province ou un territoire autre que leur lieu de certification. Il s'agit du plus faible taux national de mobilité des compagnons ayant été observé depuis le début de la série de données en 2008, et d'une tendance à la baisse qui s'est poursuivie pour une troisième année.

En 2020, dans le contexte des restrictions liées à la COVID-19, de la faiblesse des prix du pétrole et de la baisse des activités de constructions et des activités de soutien à l'extraction de pétrole et de gaz (-41,3 %), le produit intérieur brut de l'Alberta a diminué de 8,2 %, ce qui représente la plus forte baisse parmi les provinces et territoires. Confrontée à ces incertitudes économiques, l'Alberta a eu de la difficulté à retenir et à attirer des compagnons migrants. En 2020, moins du cinquième (18,2 %) des compagnons mobiles (c.-à-d. ceux qui vivaient ou travaillaient dans une province ou un territoire autre que leur lieu de certification) qui ont obtenu leur certification en 2019 ont déménagé en Alberta. Il s'agit d'une baisse de 3,7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente et de la sixième année consécutive de recul de la migration interne. En 2014, soit l'année qui correspond au sommet de la migration interne des nouveaux compagnons certifiés vers l'Alberta, près de la moitié (48,9 %) des compagnons mobiles avaient déménagé en Alberta. L'essor des ressources de la province en avait fait une destination attrayante pour eux. En 2020, un peu plus du tiers (33,7 %) des compagnons mobiles avaient quitté la province.

La Colombie-Britannique a lentement supplanté l'Alberta comme destination la plus fréquente pour les compagnons migrants nouvellement certifiés. En 2020, un an après la certification, la Colombie-Britannique a reçu un peu moins du quart (24,4 %, +1,5 % par rapport à 2019) des entrants nouvellement certifiés, et la plupart d'entre eux avaient migré depuis l'Alberta; venait ensuite l'Ontario (22,6 %), qui a également supplanté l'Alberta à ce chapitre.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions plus importantes sur le revenu médian des compagnons que sur celui des autres diplômés postsecondaires

Le milieu et les conditions de travail diffèrent grandement entre les compagnons et les autres diplômés postsecondaires. Par conséquent, les restrictions mises en place en réponse à la pandémie ont entraîné des répercussions et des résultats différents pour chaque groupe.

Malgré la fermeture d'entreprises non essentielles, de nombreux employeurs ont pu faire la transition vers un modèle de travail à domicile ou hybride. Ainsi, de nombreux diplômés postsecondaires ont pu continuer de travailler tout au long de la pandémie. En comparaison, en raison de la nature pratique de leur travail, la plupart des professionnels qualifiés avaient une capacité limitée d'accomplir leur travail virtuellement. De ce fait, de nombreux compagnons n'étaient pas en mesure de travailler ou ont dû travailler des heures réduites pour se conformer aux lignes directrices relatives à la COVID-19.

Les répercussions disproportionnées sur les compagnons sont évidentes lorsqu'on compare les taux d'utilisation de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) : **38,4 % des compagnons ont reçu la PCU** comparativement à **31,4 % des personnes qui ont un grade de premier cycle**. La variance augmentait davantage avec les niveaux de scolarité plus élevés : les diplômés ayant un grade professionnel, une maîtrise ou un doctorat affichaient un taux d'utilisation de la PCU allant de 13,3 % à 19,0 %.

Également confrontés à une baisse des heures de travail et à la fermeture d'entreprises, les compagnons qui ont obtenu leur certificat en 2018 ont affiché un revenu d'emploi médian de 57 450 \$ en 2020. Il s'agit d'une baisse de 8,2 % (-5 160 \$) par rapport à l'année précédente; c'est également le plus faible revenu d'emploi médian ayant été observé depuis le début de la série. Parallèlement, les autres diplômés postsecondaires de 2018, comme les titulaires d'un grade de premier cycle (+1,8 %), d'un grade professionnel (+1,4 %), d'une maîtrise (+0,3 %) et d'un doctorat (+0,6 %), ont tous connu une **croissance graduelle de leur revenu d'emploi médian** au cours de la même période, même lorsqu'on tient compte du début de la pandémie en 2020.

Bien que le revenu d'emploi médian des compagnons ait diminué en 2020 (-8,2 %), lorsque le revenu total médian des compagnons est évalué, y compris le revenu non professionnel provenant de transferts gouvernementaux comme la PCU, le revenu des compagnons a diminué relativement légèrement par rapport à l'année précédente (-2,9 %).

Note aux lecteurs

Contexte

Le présent communiqué contient les données de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, pour la période allant de 2008 à 2020. Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie et les concepts utilisés, veuillez consulter les documents « Indicateurs de gains pour les compagnons certifiés au Canada, 2020 » et « Indicateurs de mobilité interprovinciale et territoriale des compagnons certifiés, 2020 », lesquels font partie des Guides de référence techniques de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (37200001).

Définitions, données et concepts

Des indicateurs de gains ont été produits au niveau agrégé pour tous les métiers et au niveau désagrégué pour certains métiers, dont 25 métiers désignés Sceau rouge ayant enregistré le plus grand nombre de certifications pour la période allant de 2008 à 2020, et 5 métiers non désignés Sceau rouge. Par ailleurs, 4 des 5 métiers non désignés Sceau rouge, soit les travailleurs/travailleuses auprès des jeunes et des enfants, les travailleurs/travailleuses des services de développement, les éducateurs/éducatrices de la petite enfance et les assistants/assistantes en éducation sont seulement considérés comme des métiers désignés en Ontario.

Des indicateurs de mobilité ont été produits pour tous les métiers au niveau agrégé et au niveau des métiers pour les 15 métiers désignés Sceau rouge ayant enregistré le plus grand nombre de certifications pour la période allant de 2008 à 2020.

Certification : Les exigences de délivrance d'un certificat varient d'un secteur de compétence à l'autre au Canada. Dans la plupart des cas, les apprentis obtiennent un certificat s'ils satisfont à des exigences telles que la formation en cours d'emploi supervisée, la formation technique ainsi que la réussite d'au moins un examen. Les ouvriers qualifiés obtiennent quant à eux leur certificat après avoir réussi un examen.

Métiers désignés : Il s'agit de métiers pour lesquels de la formation en apprentissage et des titres professionnels sont offerts au Canada. Ces métiers sont régis par les secteurs de compétence provinciaux et territoriaux, qui déterminent les métiers pour lesquels une formation d'apprenti est proposée et des certificats sont accordés. Les secteurs de compétence déterminent également les métiers désignés qui exigent une certification pour travailler sans supervision dans le métier.

Compagnons : Les compagnons sont des personnes qui ont terminé une formation d'apprenti ou qui sont des ouvriers qualifiés ayant obtenu un certificat de qualification.

Apprentis inscrits : Les apprentis inscrits sont des personnes qui suivent un programme de formation en milieu de travail supervisé dans un métier désigné au sein de leur secteur de compétence provincial ou territorial. L'apprenti doit être inscrit auprès d'un corps administratif approprié (généralement un ministère de l'Éducation ou du Travail ou un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné).

Ouvriers qualifiés : Les ouvriers qualifiés sont des personnes qui ont acquis en cours d'emploi l'expérience requise pour obtenir une certification dans un secteur de compétence, sans nécessairement avoir suivi une formation d'apprenti.

Programme du Sceau rouge : Ce programme établit des normes communes pour évaluer les compétences des personnes de métier partout au Canada. Après avoir réussi l'examen, les compagnons qui répondent aux normes du Sceau rouge reçoivent la mention Sceau rouge sur le certificat de métier décerné par leur province ou territoire. À l'échelle nationale, on compte actuellement 54 métiers pour lesquels il existe des normes du Sceau rouge.

Revenu d'emploi : Le revenu d'emploi comprend les salaires et traitements, les commissions provenant d'un emploi, les allocations de formation, les pourboires et gratifications, le revenu d'emploi exonéré d'impôt d'un Autochtone ainsi que le revenu net d'un travail autonome (revenu net d'une entreprise, d'une profession, d'une exploitation agricole, de la pêche et des commissions). Il a été ajusté en fonction de l'inflation et est présenté en dollars constants de 2018.

Mobilité interprovinciale : La mobilité interprovinciale est calculée en comparant le secteur de compétence ayant décerné le certificat pour un métier (obtenu du Système d'information sur les apprentis inscrits) avec la province ou le territoire de résidence (obtenu du Fichier des familles T1) et la province ou le territoire d'emploi (obtenue des feuillets T4), un an ou trois ans après l'obtention du certificat.

On considère que les compagnons nouvellement certifiés qui vivent et travaillent dans la province ou le territoire où leur certificat a été obtenu n'affichent aucune mobilité interprovinciale.

Par « population migrante des compagnons », on entend les compagnons nouvellement certifiés qui vivent dans une province ou un territoire autre que la province ou le territoire où leur certificat a été obtenu.

Par « population transitoire des compagnons », on entend les compagnons nouvellement certifiés qui travaillent dans une province ou un territoire autre que la province ou le territoire où ils vivent et où leur certificat a été obtenu.

Tableaux disponibles : [37-10-0194-01](#), [37-10-0195-01](#), [37-10-0204-01](#) et [37-10-0205-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3154](#).

Le produit « [Indicateurs longitudinaux de l'apprentissage au Canada](#) » est maintenant accessible dans *Statistique Canada – Produits de visualisation de données* ([71-607-X](#)).

Il est maintenant possible de consulter le document de recherche intitulé « [Résultats sur le marché du travail des compagnons autochtones au Canada](#) », qui fait partie de la série *L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche* ([81-595-M](#)).

L'infographie intitulée « [Gains et mobilité des compagnons au Canada, 2020](#) », qui fait partie de la collection *Statistique Canada — Infographies* ([11-627-M](#)), est maintenant accessible.

De nouvelles versions des guides de référence techniques suivants sont désormais accessibles : « [Indicateurs de gains pour les compagnons certifiés au Canada, 2020](#) » et « [Indicateurs de mobilité interprovinciale et territoriale des compagnons certifiés, 2020](#) ». Ces deux guides font partie des Guides de référence techniques de la *Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail* ([37200001](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).